SOMMET DE L'APEC
Les droits de l'homme aussi sont l'affaire de l'APEC
Index AI : IOR 30/09/96

Embargo : samedi 23 novembre 1996 à 00 h 01
Manille (Philippines) – Le quatrième sommet de l'APEC (Coopération économique Asie-Pacifique), qui a réuni cette semaine plusieurs chefs d'État aux Philippines, est l'occasion pour Amnesty International d'insister sur la place qui doit être donnée aux droits de l'homme dans le développement économique.
« L'être humain devrait être au cœur du développement social et économique, a déclaré Ross Daniels, membre du Comité exécutif international de l'Organisation. Qualité de vie et sécurité de la personne ne peuvent être mesurées uniquement à l'aune de la croissance du produit intérieur brut et du revenu par habitant. Il ne peut y avoir de développement réel et durable sans que soit prise en compte la place des individus dans la société civile, leur sécurité personnelle et leur capacité à connaître et réaliser leur potentiel.
« Le développement économique doit aller de pair avec le respect des droits de l'homme. Même si l'APEC se consacre aux affaires, les droits de l'homme aussi doivent être son affaire. Lorsque le développement économique a un impact sur des questions relatives aux droits de l'homme, les participants au sommet doivent veiller à ce que ces questions soient prises en compte dans les plans d'action de chacun des pays membres », a ajouté Ross Daniels.
Un forum d'organisations non gouvernementales (ONG) s'est tenu à Manille, parallèlement au sommet officiel. Ce fut l'occasion pour Amnesty International – qui, avec plus de 250 000 membres dans 15 des 17 pays de l'APEC, est une des ONG les plus importantes de la région Asie-Pacifique – d'appeler à la mise en place au sein de l'APEC d'une structure qui permette aux ONG et aux simples citoyens de participer à un processus destiné à avoir de profondes répercussions sur leurs vies.
La mondialisation de l'économie comporte de nouveaux risques et offre de nouvelles possibilités en matière de coopération internationale dans le domaine des droit s de l'homme. Le marché mondial modifie le rôle des États ; de plus en plus, les milieux d'affaires exercent un contrôle sur les citoyens et prennent en charge certains aspects de leur vie.
L'Organisation a demandé aux gouvernements des pays membres de l'APEC de veiller à ce que leur politique nationale et internationale, y compris dans le domaine du commerce et de l'assistance, favorise sous tous leurs aspects les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques de l'ensemble des membres de la société. Les accords de coopération conclus lors de forums comme celui de l'APEC devraient être l'occasion pour les gouvernements de développer des structures et des procédures qui permettent la surveillance et la protection de ces droits.
Les entreprises devraient évaluer l'impact de leurs projets sur les droits de l'homme, user de leur influence auprès des gouvernements, et veiller à ce que les droits de leurs employés soient respectés dans toute leur étendue, y compris le droit à la liberté d'expression et d'association sur le lieu de travail, a poursuivi Amnesty International.
Ross Daniels s'est également inquiété des menaces que fait peser sur les droits de l'homme en Asie le débat lancé par certains gouvernements, notamment ceux de la Chine, de la Malaisie et de Singapour, sur la diversité des interprétations culturelles.
« Les attaques lancées dans la région contre le caractère universel des droits de l'homme, au nom de présumées "valeurs asiatiques", ont suscité l'attention. Mais le débat porte toujours davantage sur l'indivisibilité des droits fondamentaux et leur place dans le développement, a souligné Ross Daniels,

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -

avant d'ajouter : L'argument selon lequel les droits de l'homme peuvent constituer un frein au développement n'est qu'un prétexte pour justifier les mesures draconiennes qui restreignent les libertés légitimes des citoyens.
« Les droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques forment un tout indissociable. Le droit à l'alimentation et le droit à la liberté – y compris la liberté d'association – ne peuvent être séparés. Lorsque des personnes risquent d'être emprisonnées, torturées, exécutées de manière sommaire ou arbitraire, ou de "disparaître", elles ne peuvent ni jouir de leurs droits socio-économiques, ni bénéficier des fruits du développement ».
Amnesty International a attiré l'attention sur l'apparition dans la région de certaines violations des droits fondamentaux qui surviennent dans le contexte du développement économique.
La libéralisation et la croissance économiques ont accru la marginalisation des populations pauvres et vulnérables et contribué à ce que celles-ci subissent de nouvelles violations de leurs droits fondamentaux. Par ailleurs, les personnes qui ont mené campagne contre ces atteintes ont elles-mêmes fait l'objet de mesures de répression.
Plusieurs gouvernements, notamment la Chine, l'Indonésie et la Corée du Sud, ont restreint l'activité des syndicats indépendants dans le but d'accroître la compétitivité et d'attirer les investissements étrangers. Cette semaine, le gouvernement indonésien a imposé à nouveau une peine d'emprisonnement de quatre ans au syndicaliste indépendant Muchtar Pakpahan. En octobre 1995, il avait été acquitté de cette peine qui visait, de toute évidence, à l'empêcher de s'opposer à la politique gouvernementale du travail.
Au Canada, en Indonésie, au Mexique et aux Philippines, les populations indigènes ont été victimes de violations de leurs droits fondamentaux du fait des pressions exercées sur leur utilisation traditionnelle de la terre. Dans toute la région couverte par l'APEC, les travailleurs migrants, et en particulier les femmes, ont été également subi des violations de leurs droits.
En Australie et aux États-Unis, les groupes défavorisés sur le plan social et économique ont été victimes d'un nombre disproportionné de condamnations à mort, d'exécutions et de décès en garde à vue.
« Selon Fidel Ramos, président des Philippines, "l'APEC est ce que nous en faisons". Le chef d'État philippin, qui préside actuellement l'APEC, et les autres dirigeants économiques qui participent au sommet partagent une même obligation – et en fin de compte un même intérêt – : faire de cette région un lieu où les citoyens puissent réaliser pleinement leur potentiel humain et économique », a conclu Ross Daniels.

Pour de plus amples renseignements, ou pour organiser un entretien avec les délégués d'Amnesty International à Manille, contacter :
Tim Parritt, Royal Palm Hotel (Manille)
Tél. : (632) 522 1515, chambre 426
Jessica Soto, section philippine d'Amnesty International
Tél. : (632) 411 5450
Mark Ogle, attaché de presse, Secrétariat international d'Amnesty international
Tél. : (44) 171 413 5729

La version originale a été publiée par Amnesty International, Secretariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 8DJ, Royaume-Uni. Seule la version anglaise fait foi. La version française a été traduite et diffusée par les Éditions francophones d'Amnesty International - ÉFAI -